

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
31 Mars 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 28

OBJET :
**2.a) EXAMEN DU
COMPTE
ADMINISTRATIF DU
MAIRE – COMMUNE.
EXERCICE 2016.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le

14-04-2017



L'an deux mil-dix-sept, le six AVRIL à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Frankie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – Mme DUMONT-DELABRE Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. KUJAWA Philippe – M. DIDELOT Bernard – M. BAUDRY José – Mme BOUVET Margaret – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. MILLE Cédric – M. PARENT Jacques – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. MARCINKOWSKI Claude – M. DEBAECKER Yves – M. VERWAERDE Frankie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. LORIDAN Bernard – Mme DI PENTA Anna.

Mme Marie-Angèle DELOMMEZ a été élue Secrétaire de séance.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Joël DUYCK, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (voir tableau ci-dessous)
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET COMMUNE

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 672 837,28 €		720 277,38 €		2 393 114,66 €
Opérations de l'exercice	10 949 273,73 €	11 893 796,44 €	3 316 884,75 €	2 768 667,31 €	14 266 158,48 €	14 662 463,75 €
Totaux	10 949 273,73 €	13 566 633,72 €	3 316 884,75 €	3 488 944,69 €	14 266 158,48 €	17 055 578,41 €
Résultat de clôture		2 617 359,99 €		172 059,94 €		2 789 419,93 €
Reste à réaliser			695 200 €		695 200 €	
Totaux cumulés		2 617 359,99 €	695 200 €	172 059,94 €	695 200 €	2 789 419,93 €
Résultats définitifs						
Excédents		2 617 359,99 €	523 140,06 €			2 094 219,93 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017

Affiché le

14.04.2017

ID : 059-215904004-20170406-13042017-DOZA AK DE



.../...

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

**OBJET : 2.a) EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE - COMMUNE.
EXERCICE 2016.**

Le conseil municipal invité, et sous la présidence de Madame Sophie CARON, Maire-Adjointe déléguée aux finances, en l'absence de Monsieur le Maire, approuve à la **majorité (6 contre)**, le compte administratif pour l'exercice 2016.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.